DLP-8-4-82959528

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24
Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 8
EDITION : GRANDES CULTURES
6 AVRIL 1982

/COLZA/

Les cultures s'échelonnent actuellement entre le stade D2 (boutons accolés visibles) et F2 (allongement des hampes florales) dans les cultures les plus précoces. La majorité des cultures sont au stade E (boutons séparés). Le climat doux de ces derniers jours a été favorable à l'activité des insectes.

CHARANCONS DES TIGES DU COLZA

Quelques captures ont encore été observées dans les postes de piégeage de l'Indre. Rappelons que dès que la tige atteint 20 cm, ce qui est en général le cas actuellement, les cultures sont moins sensibles à ce ravageur et qu'une intervention ne s'impose que si l'on observe en moyenne une perforation par tige (situation très rare).

MELIGETHES

De nombreuses captures ont encore été observées ces derniers jours dans la majorité des postes de piégeage, sauf en Eure-et-Loir où le nombre d'insectes piégés est faible. Le niveau d'infestation des cultures par les méligèthes est souvent important et un traitement contre ce ravageur se justifie actuellement dans de nombreuses situations. Trois cas peuvent être envisagés :

* En situation tardive(stade D2), intervenir à partir d'un méligèthe/plante
* Dans les parcelles où la floraison est amorcée, il est maintenant inutile d'interven contre cet insecte
* Dans la majorité des cultures (au stade E), un traitement ne se justifie que lorsque l'on dénombre, en moyenne sur 50 plantes choisies au hasard, 2 méligèthes/plan

CHARANCONS DES SILIQUES

Les captures sont également plus nombreuses, notamment dans les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. Pour ce ravageur, comme pour les méligèthes, le seuil d'interventionne se détermine pas à partir des captures en cuvette jaune mais, par comptage du ravageur sur les plantes. Il faut traiter dès que l'on dénombre en moyenne sur **50 plantes choisies au hasard, 1 charançon/plante.**

/CEREALES/

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS

La majorité des cultures sont au stade redressement.

Les maladies du pied sont encore rares comme les cas d'attaques d'Helminthosporium teres. Par contre de la Rhynchosporiose est notées dans une parcelle sur trois et il est temps de penser à un traitement fongicide pour lutter contre ces maladies dans les parcelles atteintes. En présence de rouille naine il convient de choisir un fongicide efficace contre ces deux maladies.

BLES TENDRES D'HIVER

Les cultures les plus tardives terminent leur tallage, les plus précoces sont au stade "deux noeuds" mais la majorité des parcelles est au stade "redressement" ou "premier noeud".

Imprimerie de la Station "Centre" · Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN

P. 11

DESHERBAGE - FUMURE AZOTEE ET REGULATEURS DE CROISSANCE

Rappelons que dès le début du redressement, l'emploi de désherbants à base d'ISOPROTURON, de METOXURON, de CHLORTOLURON et de METHABENTHIAZURON devient risqué sur les cultures de blés tendres d'hiver. En cas de fortes infestations de folles avoines, préférer le SUFFIX 425, l'ILLOXAN CE ou le FACTEN 20.

A l'exception des cultures tardives, ne plus envisager l'utilisation d'un régulateur de croissance à base de CCC dès que le stade épi "1 cm" est dépassé. Ce stade est également lapériode optimale pourle deuxième épandage d'azote.

LES MALADIES DU PIED

Dans le cadre du réseau d'observations, de la fusariose est notée actuellement dans une parcelle sur trois notamment en Beauce d'Eure-et-Loir et dans les départements du Cher et de l'Indre. Du rhizoctone est signalé dans une parcelle sur dix notamment en Indre-et-Loire et en Champagne Berrichonne.

La présence de piétin-verse est notée dans une parcelle sur deux et le seuil de 15 % de talles malades est atteint dans une parcelle sur six en particulier dans le département d' Indre-et-Loire, en Champagne Berrichonne, dans le Perche et le Drouais-Thymerais pour s'assurer qu'un traitement contre les maladies du pied n'est pas nécessaire dès maintenant il convient d'arracher une trentaine de pieds dans chaque culture et de déterminer le pourcentage de brins malades. L'efficacité de l'intervention dépendant de la maladie présente, il convient de déterminer la maladie dominante.

Dans les cas d'attaques profondes de piétin-verse, ce qui est encore le cas rarement, une intervention s'impose dès maintenant. Dans les autres situations il est préférable d'attendre le stade deux noeuds pour intervenir.

L'efficacité des fongicides à base de CARBENDAZIME et de METHYLTHIOPHANATE est très satisfaisante sur piétin-verse. Leur action est limitée sur Fusariose. Sur Rhizoctone et suite aux essais réalisés en 1982 par le Service de la Protection des Végétaux, il est préférable d'utiliser une association de CARBENDAZIME ET d'IPRODIONE (Rovral TS) à raison respectivement de 218 et de 437 grammes de matière active par hectare.

LES MALADIES DU FEUILLAGE

Les parcelles attaquées par l'oïdium et la rouille brune sont rares. De la septoriose est déjà notée à la base des plantes dans une parcelle sur trois mais le problème qui pourrait être le plus préoccupant dans les prochains jours pourrait être le développement de la rouille jaune.

Plusieurs cas ont été déjà observés sur les variétés sensibles : TALENT et LUTIN dans le Drouais et dans le département de Loir-et-Cher. En présence de rouille jaune et pour lutter contre les maladies du pied, préférer le TILT C, le BAYLETON TOTAL, le VIGIL K ou le CORBEL associé à du CARBENDAZIME.

SUITE A DES INTERVENTIONS INSECTICIDES DANS LES CULTURES DE COLZA D'HIVER PLUSIEURS CAS D'INTOXICATION D'ABEILLES NOUS SONT DEJA SIGNALES. IL EST IMPERATIF DE N'UTILISER QUE DES INSECTICIDES RECONNUS "NON DANGEUREUX POUR LES ABEILLES" DES LES PREMIERES FLEURS SOUS PEINE D'ENCOURIR LES SANCTIONS PREVUES PAR L'ARRETE DU 25 FEVRIER 1975 MODIFIE.

* * *